



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.555**

Séance publique du

17 octobre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131017-31876- DE-1-1_0
Date de signature : 18/10/13
Date de réception : vendredi 18 octobre 2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : LES PLATANES - ACQUISITION D'UN BATIMENT AUPRES DU SYNDICAT
AGRICOLE DES PINCHINATS**

Le 17/10/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/10/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Gérard GERACI, M. Eric CHEVALIER à Mme Charlotte BENON, M. Yannick DECARA à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Francis TAULAN, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Alexandre GALLESE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : PAOLI Stéphane

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal

Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/10/13**

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

-

Nomenclature : 3.1 Acquisitions**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**OBJET** : LES PLATANES - ACQUISITION D'UN BATIMENT AUPRES DU SYNDICAT
AGRICOLE DES PINCHINATS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a approuvé le projet de requalification du carrefour des Platanes, et ce, afin d'y améliorer la sécurité et les conditions de circulation ~ Cf. plan annexé.

Pour cela, la Ville doit acquérir, entre autres, une propriété bâtie d'environ 82 m², édifiée sur le domaine public communal, par le Syndicat Agricole des Pinchinats.

Ce dernier a accepté la proposition financière de la Ville, à savoir 25 000,00 € et a signé une promesse de cession, en ce sens, le 20 septembre 2013 (dont copie jointe) en y stipulant que la Ville prenait jouissance de la dite propriété à cette date et ce, en vue de sa démolition.

L'ensemble des frais afférents à cette acquisition, sera pris en charge par la Ville d'Aix-en-Provence (frais d'acte...).

C'est pourquoi, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la cession volontaire de la propriété bâtie dénommée «Syndicat Agricole des Pinchinats», d'environ 82 m², située sur le domaine public communal, au prix de vingt cinq mille Euros;
- **DIRE** que la dépense sera imputée à la ligne budgétaire 90824 2115 951 qui présente les disponibilités suffisantes;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

**2013.555 - LES PLATANES - ACQUISITION D'UN BATIMENT AUPRES DU SYNDICAT
AGRICOLE DES PINCHINATS**

Présents et représentés	: 49
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

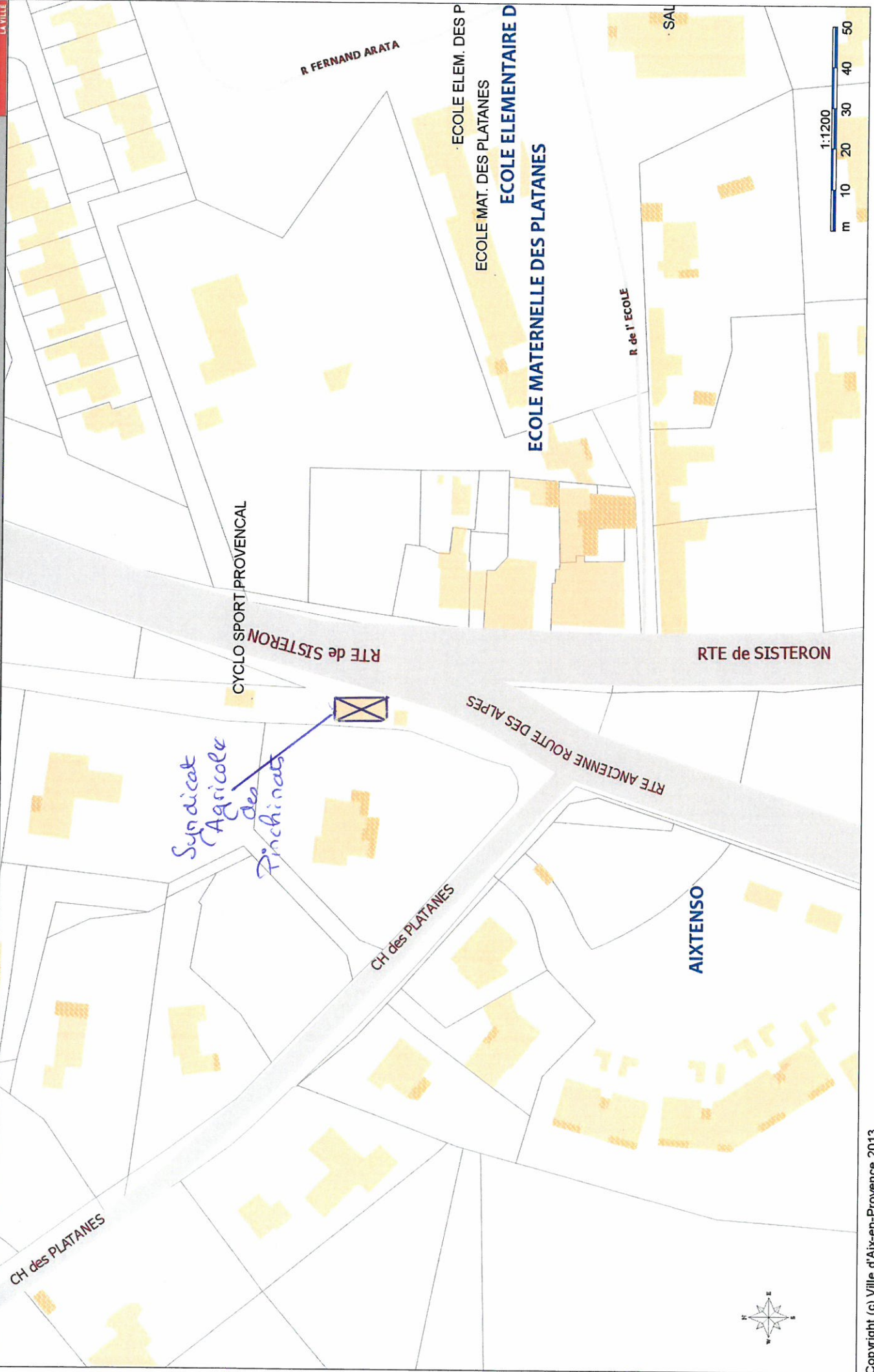
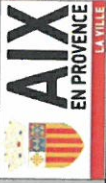
Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/10/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Syndicat Agricole des Pinchinats



*Syndicat
Agricole
des
Pinchinats*



PROMESSE DE VENTE

JE SOUSSIGNE :

Monsieur Jacques GUIEN, Président du Syndicat Agricole des Pinchinats,

Demeurant : Foulet 84120 BEAUMONT DE PERTUIS

PROMET, de céder à la Ville d'Aix-en-Provence, pour la requalification du carrefour des Platanes, la propriété bâtie, édifée sur le domaine public communal d'une superficie d'environ 82 m², au prix de : 25 000 € (vingt cinq mille euros)

CONDITION PARTICULIERE

AUTORISE, dès la signature de la présente, la Ville d' Aix-en-Provence à prendre possession de la dite propriété, et ce, en vue de sa démolition.

REALISATION DE LA VENTE

La présente vente sera soumise à l'adoption par le Conseil Municipal.

La vente sera régularisée par acte authentique dès cette condition remplie.

L'ensemble des frais afférents à cette vente sera pris en charge par la Ville d'Aix-en-Provence.

Fait à Aix en provence
le 20 septembre 2013

LE PROMETTANT

